

dien de la paix, accouru, releva l'enfant ; mais le père, furieux de l'intervention du gardien, se mit à le frapper.

VARIÉTÉS

CODE DU THÉÂTRE, par Charles LE SENNE, avocat à la Cour de Paris, précédé d'un avant-propos par M. Henry Celliez, avocat à la Cour de Paris. Paris, Tresse, 1878, vol. in-12.

Les choses de théâtre ont pris chez nous une grande importance, et on peut dire qu'elles intéressent presque tout le monde. Ce goût, si vif et si général, a donné à M. Ch. Le Senne l'idée de son ouvrage avant tout pratique.

On ne manquait pas de savants traités sur les questions juridiques relatives au théâtre. Mais ces publications, par leur nature même, ne pouvaient s'adresser qu'à un nombre restreint de personnes.

L'auteur, dit dans son avant-propos M. Celliez, dont on ne saurait apprécier trop la compétence en ces matières, a cru que les textes législatifs et les citations d'arrêts ou d'opinions de docteurs, en entourant son travail d'un appareil scientifique, pouvaient souvent dérouter ceux qu'il appelle à profiter des renseignements réunis pour éclairer les rapports quotidiens nécessités par leur art, leur industrie ou leur métier ; il suffit qu'il ait écrit en jurisconsulte.

Comme on le voit, M. Le Senne a surtout voulu faire un manuel facile à consulter et donnant aux questions nouvelles leur solution pratique, sans renvoyer à des ouvrages ou à des documents qui ne sont pas dans toutes les mains. Mais si, par le fond, cet ouvrage semble plutôt fait pour le public par la façon dont les questions y sont traitées, il ne sera pas moins utile aux juristes.

L'auteur a adopté pour son recueil la forme commode du dictionnaire et réuni sous chaque mot les lois, règlements et usages relatifs aux choses de théâtre. Il n'a eu garde en particulier d'oublier la jurisprudence la plus récente qui, dans cette matière plus que dans aucune autre, est d'un si puissant secours.

Nous croyons donc le travail de M. Le Senne appelé à rendre de réels services, et nous ne doutons pas qu'il ne soit bientôt dans les mains de tous ceux qui s'occupent de théâtre.

Les obsèques de M. Larivière-Renouard auront lieu aujourd'hui jeudi 27 juin, à midi très précis, à la Madeleine. Ses amis qui n'auraient pas reçu de billets de faire part sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à y assister.

Le conseil d'administration de la société anonyme des Grands Magasins du Coin de Rue a l'honneur de porter à la connaissance du public que les magasins seront fermés jeudi 27 courant, jour des obsèques de M. Larivière-Renouard, président du conseil d'administration et ancien propriétaire desdits magasins.

MAISON DU PONT-NEUF. 1^{er} COMMUNION. Complexe 10¹75

Les LIVRETS-CHAIX SPÉCIAUX (format de poche) donnent les services de chaque réseau, et indiquent les curiosités à visiter dans les principales villes.

Bourse de Paris du 26 Juin 1878.

Table of stock market prices for 26 June 1878, including 3 0/0 comptant, 4 1/2 0/0 comptant, etc.

ACTIONS.

Table of action prices for various companies like Comptoir d'escompte, Crédit agricole, etc.

OBLIGATIONS.

Table of bond prices for various regions like Département de la Seine, Méditerranée, etc.

ROYAUME D'ITALIE. ÉMISSION PUBLIQUE. 11,000 Obligations de l'Emprunt 1877. VILLE DE NAPLES. Rapports 20 fr. nets d'impôts payables en or à Paris et à Naples, 10 fr. le 1^{er} janvier, 10 fr. le 1^{er} juillet. Rémoustrables en or à 100 fr. par tirages semestriels.

AVIS

Toutes les annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile, ainsi que celles relatives aux ventes en matière de faillites, peuvent être insérées dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX.

Arrêté de M. le préfet de la Seine en date du 15 décembre 1877 inséré dans notre numéro du 29 décembre 1877. Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIÉES. Etude de M. CHERAMY, avoué à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 24.

Etudes de M. Jules BOURSE, avoué à Paris, rue des Vosges, 18, et de M. POYEZ, avoué à Melun (Seine-et-Marne). VENTE au Palais de Justice, à Paris, le mercredi 10 juillet 1878, à deux heures.

MAISON A PARIS (3^e arrondissement), rue du Pont-aux-Choux, 20. Revenu net, 4,849 fr. Mises à prix : 50,000 fr. 2^o MAISON A PARIS. Rue Saint-Jacques, 150. Revenu net, 3,808 fr.

à proximité d'une gare de chemin de fer et de plusieurs villes. Très propre à une fabrique de papier, l'eau étant toujours très claire, et à des ateliers de construction de machines. On pourrait en même temps, si on le désirait, céder un beau château avec jardins, parc et dépendances, et en outre une riche exploitation agricole de 52 hectares en terres excellentes et prés.

MAISON A PARIS rue du Four-Saint-Germain, 31. A adj. s^e une ench., en la ch. des not. de Paris, 9 juillet 1878. Rev., 4,270 fr. M. à pr., 43,000 fr. S'ad. M. MAGNE, not. à Paris, r. Bellechasse, 14 (6192)

Ventes mobilières. 1^o VENTE aux enchères publiques, le samedi 29 juin 1878, rue Pixérécourt, 77 (20^e arrondissement), à neuf heures précises du matin, après décès, d'un MATERIEL DE MARCHAND DE VINS Mobiliier personnel.

PHARMACIES DE FAMILLE. Indispensables à la Ville et à la Campagne. 25, 40, 60, 80 et 100 fr. 3 Médailles.— Exposition 1875, classe 11. Demander la Notice. Envoi franco. PHARMACIE NORMALE. 19, rue Drouot, Paris.

Capsules Purgatives. MÉDICINE NOIRE PERFECTIONNÉE Par J. P. LAROZE, Ph^en 2, rue des Lions-St-Paul, à Paris. Purgatif doux, facile à prendre, bien supporté par l'estomac, n'exigeant aucune préparation préalable.

BOULOGNE-SUR-MER. Saison d'Été 1878. Casino, Ecole de natation, Hydrothérapie, Skating-Rink, Courses, Pèlerinages, etc. BAINS DE MER. LIQUEURS FINES. Fabrique à Amsterdam am. Fondée en 1679. WYNAND FOCKINK. SEUL DÉPOT EN FRANCE. 2, rue Auber, Paris. EXPÉDITIONS EN PROVINCE.

Publications légales. — Sociétés commerciales. — Faillites.

AVIS. La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1878, dans l'un des quatre journaux suivants : La Gazette des Tribunaux, Le Droit, Le Journal général d'Affaires, et Petites-Affiches. TRIBUNAL DE COMMERCE. MM. les créanciers qui n'auraient pas reçu d'avis, sont priés de faire connaître leur adresse au Greffe, bureau, n. 8.

tuellement rue Saint-Honoré, 251. (Ouverture fixée provisoirement au 22 mai 1878.) M. Chevalier, juge-commissaire. M. Gaudier, rue du Hasard, n. 13, syndic provisoire (N. 5590 du gr.). Des sieurs DUMAS et C^o, fabricants de boutons, demeurant à Paris, rue Oberkampf, 137, ci-devant, et actuellement sans domicile connu. (Ouverture fixée provisoirement au 5 juin 1878.)

17, rue Neuve-Saint-Merri, ci-devant, et actuellement rue du Poteau, 29 ; Entre les mains de M. Copin, rue de l'Odéon, 18, syndic délaillé (N. 5376 du gr.). Pour, en conformité de l'article 493 du Code de commerce, être procédé à la vérification et à l'admission des créances, qui commenceront immédiatement après l'expiration de ce délai. VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES AVANT RÉPARTITION. MM. les créanciers de la faillite du sieur ARON (Joseph) dit Arone jeune, commissionnaire en marchandises, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 48, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de la Seine, le 2 juillet, à 2 heures, pour procéder à la vérification et à l'affirmation des créances en retard de remplir cette formalité.

siècle et qu'avant icelui ; Maintient ledit jugement dans toutes ses dispositions ; En conséquence, dit que ledit jugement s'applique au sieur CLICHY (Léopold-Victor), entrepreneur de ravalements, ruede Clignancourt, n. 24, ayant fait le commerce sous le nom de CLICHY-MASSON ; Dit que ce jugement vaudra rectification en ce sens, tant du jugement précité que des actes qui ont pu en être la suite, et qu'à l'avenir, les opérations de la faillite seront reprises et suivies sous la dénomination ci-dessus énoncée ; Continue et, en tant que de besoin, nomme à nouveau M. Grus juge-commissaire, et M. Hécan syndic provisoire, demeurant à Paris, rue de Laury, 8 (N. 5273 du gr.). ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS Du 27 juin 1878. 1^{re} Chambre. DIX HEURES : Pichon, clôt. — Gosset, id. MIDI : Noël (Noël Plaisant), synd. — Renard, vérif. — Sarazin et Goujard, clôt. — Turin, affirm. — Amiard, concord. — A. Pelletier, redd. de c. — L'Homme, id. — Caillaux (personnellement), id. DEUX HEURES : Rateau, synd. — Veuve Mauvais, clôt. — Soubeiran et C^o, affirm. — Roubier, concord. — Buley, id. — Zuhiria et Henriquez, id. — Raymond, redd. de c.